



SALARIÉ·ES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX : ON VOTE CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE !

Dans la restauration et l'hôtellerie, nous subissons chaque jour des conditions de travail d'un autre âge : des salaires qui ne permettent pas de vivre et des heures sup' impayées, des contrats de travail précaires, le travail au noir très répandu qui nous prive de protection sociale, des plannings donnés à la dernière minute et des journées sans fin qui chamboulent notre vie de famille, notre dignité piétinée par le mépris des patrons, nos droits sociaux et syndicaux bafoués... Souvent dans les hôtels, les femmes de chambre subissent le paiement illégal « à la chambre » et non à l'heure !



Nous sommes éclaté·es sur plusieurs conventions collectives suivant notre employeur : il faut unifier par le haut nos droits ! Par exemple le système de franchise permet d'échapper à l'application des accords des enseignes. Cela doit changer. Les accords et conventions des grands groupes doivent s'appliquer chez tous les franchisés de la même enseigne y compris pour les salarié·es de la sous-traitance.

Tous les jours nous subissons la pression de l'encadrement. Les patrons profitent des tensions entre les travailleur·euses et encouragent le chacun pour soi. Pour faire face et résister, il ne faut pas rester seul·e. Même dans les très petites entreprises, l'entraide entre les travailleur·euses est possible ! Le syndicat c'est la force collective pour se défendre contre les patrons.

Cuisinier·ères, serveur·euses, commis, plongeur·euses, femmes de chambre, équipiers, gouvernantes, réceptionnistes... Il est temps de nous unir pour imposer le rapport de force favorable à nos intérêts !

AVEC LA CNT-SO NOUS REVENDIQUONS :

- le respect des conventions collectives et du droit du travail
- la reconnaissance des qualifications (pas de commis de cuisine payé·e comme plongeur, pas de femmes de chambre au bas de l'échelle)
- la suppression des contrats d'extra
- le paiement de toutes les heures travaillées
- la transformation des CDD en CDI
- une indemnité spéciale pour les salariés finissant après minuit (paiement du taxi)
- la majoration à 100% du travail du dimanche, du travail de nuit et des jours fériés
- un 13^e mois pour toutes et tous
- la régularisation de tous les travailleur·euses sans-papiers
- le respect de la liberté syndicale
- le versement d'une prime spécifique pour toute prestation avec coupure (midi et soir)
- la reconnaissance automatique d'une Unité économique et sociale (UES) dès l'existence de plusieurs restaurants avec le même gérant ou le même investisseur.
- la fin de la sous-traitance, véritable esclavage moderne, injustifiable dans l'hôtellerie, le nettoyage des chambres étant le cœur de métier dans un hôtel